AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement de cabinets pour les études et le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres et d'un bureau d'ingénierie pour le suivi et le contrôle des travaux de construction de la gare routière de Ségbana

Référence du marché : PI_ST _102577

Avis N°57/003/MC-SEG/PRMP/SP-PRMP du 07 février 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite à la publication du plan de passation des marchés publics de la **Commune de Ségbana** sur le portail web des marchés publics du Bénin le **21 janvier 2025**.
2. La **Commune de Ségbana** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds FADeC, afin de financer son programme d'activité, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles **« Recrutement de cabinets pour les études et le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres et d'un bureau d'ingénierie pour le suivi et le contrôle des travaux de construction de la gare routière de Ségbana»**

   Les travaux sont répartis en trois (03) lots comme suit :

   - **LOT1 : Recrutement d'un cabinet pour les études des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres ;**
   - **LOT2 : Recrutement d'un cabinet pour le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres ;**
   - **LOT3 : Recrutement d'un cabinet d'ingénierie pour le suivi et le contrôle des travaux de construction de la gare routière de Ségbana**

   Un cabinet peut soumissionner à tous les lots mais, ne peut être attributaire uniquement que du lot1 ou du lot 2 et 3 à la fois mais, pas les trois (03) lots à la fois.
3. Les prestations comprennent les études et le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres et la construction de la gare routière de Ségbana
4. Le délai de réalisation de la mission est de :
   - **Pour le lot1 : trois (03) mois**
   - **Pour le lot2 : six (06) mois**
   - **Pour le lot3 : huit (08) mois à raison de :**
     - *Deux (02) mois pour le suivi et le contrôle des travaux de gerbage de terre et de production BTC;*
     - *Six (06) mois pour le suivi et le contrôle des travaux de réalisation des ouvrages (construction de la gare routière).*
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné par lot selon la **méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats par lot sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

    LOT1 : Recrutement d'un cabinet pour les études des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine « études des travaux de BTP »	10	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts=0point Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts *(études des travaux de BTP)* =10points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine « études des travaux de BTP » au cours des cinq (05) dernières années	25	Une preuve d'expérience fournies=**5points** pour les anciens cabinets **NB : Pour les cabinets naissants**, l'expérience générale du cabinet sera évaluée sur la base de l'expérience générale du chef de mission à travers l'année d'obtention de son diplôme et ces attestations de travail = **05 points** par expériences	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
3. Trois (03) expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine « études des travaux d'aménagement de piste » au cours des trois (03) dernières années	50	➲ **Pour les anciens cabinets** Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point** ➲ **Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois années d'existence** **Chef de mission d'études/chef projet**, ingénieur de conception en genie civil ou genie rural. NB: les experiences spécifiques seront considérées à travers les attestations de travail pour le chef de mission avec les Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Pertinence de l'organisation technique du cabinet= 5points Non pertinence de l'organisation technique du cabinet=2points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	❖ Un Chef projet/chef mission, ayant un diplôme d'ingénieur de conception en génie civil ou Génie rural (BAC + 5 au moins): **02 points** ❖ Un technicien assistant du Chef de mission de qualification Technicien Supérieur en Génie civil ou en Génie Rural (BAC+3 au moins):**01 points** ❖ Un Technicien en Topographie, ayant un diplôme de Licence Professionnelle en topographie BAC +3 au moins):**01 points** ❖ Un ingénieur Hydraulicien, ayant un diplôme d'Ingénieur hydraulicien ou tout autre titre équivalent:**02 points** ❖ Un environnementaliste ou Géographe (BAC+3 au moins): **01 points** ❖ Un Sociologue, ayant le diplôme de licence/maîtrise en Sociologie, (BAC+4 au moins): **01 points** ❖ Techniciensupérieur Génie civil (dessinateur-projecteur), diplôme de licence professionnelle en Génie Civil: **01 points** ❖ Une équipe de bureau (opérateur de saisie): **01 points** **NB: la liste du personnel sans copie des diplomes = 00point**	Liste du personnel et copie simple des diplômes

TOTAL	100		

LOT2 : Recrutement d'un cabinet pour le suivi-contrôle des travaux d'aménagement de l'axe carrefour Zongo-Toumbou sur deux (2) kilomètres

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine « suivi-contrôle des travaux de BTP »	10	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts « suivi/contrôle de chantier de réalisation d'infrastructure » =0point Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts=10points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine « suivi/contrôle de chantier de réalisation d'infrastructure » au cours des cinq (05) dernières années	25	Une preuve d'expérience fournies=**5points** pour les anciens cabinets **NB : Pour les cabinets naissants**, l'expérience générale du cabinet sera évaluée sur la base de l'expérience générale du chef de mission, superviseur des travaux à travers l'année d'obtention de son diplôme et ces attestations de travail = **05 points** par expériences	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
3. Trois (03) expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine « suivi/contrôle de chantier d'aménagement routier, suivi/contrôle de construction des travaux d'infrastructures de voirie et d'assainissement » au cours des trois (03) dernières années	50	➲ **Pour les anciens cabinets** Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point** ➲ **Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois années d'existence** **Chef de mission d'études/chef projet**, ingénieur de conception en genie civil ou genie rural. NB: les experiences spécifiques seront considérées à travers les attestations de travail pour le chef de mission, superviseur des travaux avec les Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Pertinence de l'organisation technique du cabinet= 5points Non pertinence de l'organisation technique du cabinet=2points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	❖ Un Chef de mission, superviseur des travaux de diplome d' Ingénieur BAC + 4/5 en génie Civil: **03 points** ❖ Un contrôleur permanent un de diplome de technicien supérieur (BAC+2/3) en génie civil: **03 points** ❖ Un Technicien en Topographie, ayant un diplôme de Licence Professionnelle en topographie BAC +3 au moins):**02 points**	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER

		❖ Un environnementaliste ou Géographe (BAC+3 au moins): **02 points** **NB: la liste du personnel sans copie des diplomes = 00point**	
TOTAL	100		

LOT3 : Recrutement d'un cabinet d'ingénierie pour le suivi et le contrôle des travaux de construction de la gare routière de Ségbana

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine « suivi-contrôle des travaux de BTP »	10	Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts=0point Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts « suivi/contrôle de chantier de réalisation d'infrastructure » =10points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine « suivi/contrôle de chantier de réalisation d'infrastructure » au cours des cinq (05) dernières années	25	Une preuve d'expérience fournies=**5points** pour les anciens cabinets **NB : Pour les cabinets naissants**, l'expérience générale du cabinet sera évaluée sur la base de l'expérience générale du chef de mission, superviseur des travaux à travers l'année d'obtention de son diplôme et ces attestations de travail = **05 points** par expériences	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
3. Trois (03) expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine « suivi/contrôle de chantier de réalisation d'infrastructures économiques et marchandes ou socioéconomiques réalisées en BTC » au cours des trois (03) dernières années	50	➲ **Pour les anciens cabinets** Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point** ➲ **Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois années d'existence** **Chef de mission d'études/chef projet**, ingénieur de conception en genie civil ou genie rural. NB: les experiences spécifiques seront considérées à travers les attestations de travail pour le chef de mission, superviseur des travaux avec les Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) Trois preuves d'expériences fournies=50 points Deux preuves d'expériences fournies=40 points Une preuve d'expérience fournies=15 points **NB : Aucune preuve fournie=0 point**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisée)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Pertinence de l'organisation technique du cabinet=5points Non pertinence de l'organisation technique du cabinet=2points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	❖ Un Chef de mission, superviseur des travaux de diplome d' Ingénieur BAC + 4/5 en génie Civil: **03 points** ❖ Un contrôleur permanent un de diplome de technicien supérieur (BAC+2/3) en génie civil: **03 points** ❖ Un Technicien en Topographie, ayant un diplôme de Licence Professionnelle	Liste du personnel et copie simple des diplômes

AGENCE

		en topographie BAC +3 au moins):**02 points** ❖ Un environnementaliste ou Géographe (BAC+3 au moins): **02 points** NB: la liste du personnel sans copie des diplomes = **00point**	
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est de **soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Ségbana, Monsieur Louis DJEGBATE**, e-mail : prmpsegbana@gmail.com Tél : **+ (229) 96 31 19 56** et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis dans les locaux du RDC de l'hôtel de ville situé au latéral droit, deuxième bureau à gauche de l'aire de circulation** Tél : **+ (229) 96 31 19 56,** et aux heures suivantes : **08 heure 00 minute à 12 heures 30 minutes les matins et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes les soirs**
Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat doit préciser le(s) lot(s) pour le(s)quel(s) le candidat soumissionne.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 07/02/2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis dans les locaux du RDC de l'hôtel de ville situé au latéral droit, deuxième bureau à gauche de l'aire de circulation** Tél : **+ (229) 96 31 19 56.** Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis dans les locaux du RDC de l'hôtel de ville situé au latéral droit, deuxième bureau à gauche de l'aire de circulation,** Tél : **+ (229) 96 31 19 56 au plus tard le** 18/02/2025 **à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Salle de dépouillement de la Mairie de Ségbana le même jour à partir de 10 heures 30 minutes.**

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.
Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.
La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.
En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) /deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Ségbana, le 07/02/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics,

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI – LA PRMP – COMMUNE DE SEGBANA

Louis DJEGBATE

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj